



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 13 avril 2021

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – RUCH Valérie – RUCH Yannick – SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – KLOPFENSTEIN Martine

Absents excusés : M. LENHARDT Olivier – procuration à M. SCHILL Fabien
Mme PFISTER Monique – procuration à Mme RUCH Valérie
M. SCHEER Cédric – procuration à Mme PETITEAU Sylvia
M. SCHMITT Dominique - procuration à M. SAND Gilbert

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du CR du 1^{er} avril 2021
- 3) Adoption des comptes de gestion
- 4) Adoption des comptes administratifs
- 5) Affectation des résultats de fonctionnement
- 6) Budget primitif 2021
- 7) Transparence sur les indemnités des élus – année 2020
- 8) Divers

DECISIONS PRISES :

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 8) Scolaire, périscolaire et médiathèque
- 9) Subvention Association « Une Rose un Espoir »
- 10) Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Caroline LEONHART a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{ER} AVRIL 2021

Dans le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021 :

- Mme Valérie RUCH aurait souhaité voir apparaître plus en détails la motivation de son vote concernant le point 3.2. du compte-rendu du 12 février 2021.
- Mme Monique PFISTER aurait souhaité voir apparaître sa demande quant à un nouveau vote portant sur l'usage du droit de préemption ou non concernant les terrains rue des rochers (point 3.2 du compte-rendu du 12 février 2021).

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur les modes de scrutins qui peuvent être employés au cours d'une séance :

- *le vote formel* tel que le vote à main levée ;
- *le scrutin public*, qui se fait à la demande du quart des membres présents. Dans ce cas, chaque conseiller fait connaître publiquement le sens de son vote ;
- *le scrutin secret*, qui se fait à la demande du tiers des membres présents. Ainsi, une demande exprimée par un seul conseiller ne peut avoir d'effet si aucun autre conseiller ne s'y associe.
Sur les bulletins remis aux conseillers, chacun y porte, par écrit, le sens de son vote dans des conditions matérielles telles que personne ne puisse le percevoir.

Le compte-rendu est approuvé par 13 voix Pour et 2 voix Contre (Mme Valérie RUCH et Mme Monique PFISTER).

3. COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire expose aux élus que le Conseil Municipal examine le compte de gestion conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il peut ne pas délibérer sur le compte administratif que s'il dispose de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du C.G.C.T., l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Les comptes de tiers et comptes financiers sont tenus dans la comptabilité du Trésorier et retracent la prise en charge des mandats et des titres, ainsi que leur exécution.

Le solde des opérations de règlement des dépenses et d'encaissement des produits donne ainsi un résultat identique à l'excédent global du compte administratif.

Ceci exposé, les élus prennent ensuite connaissance du compte de gestion de la Commune se rapportant à l'exercice 2020, établi par le comptable public en fonction à la clôture de la gestion.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant,

Vu le compte de gestion de la Commune de Wimmenau dressé par Monsieur le Trésorier,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider le compte de gestion soumis ce jour et arrêté par ce dernier après avoir été vérifié et certifié par Monsieur le Receveur des Finances.

En application des Articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du C.G.C.T., le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, dont les écritures s'avèrent concordantes avec la comptabilité administrative retracée dans le compte administratif de la Commune, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ou réserves, et décide de l'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Monsieur le Maire quitte momentanément la salle du Conseil au moment de la délibération des élus sur ce point de l'ordre du jour.

Il est rappelé à l'assemblée que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par M. le Maire conformément à l'article L. 2121-31 du C.G.C.T.

Les éléments financiers relatifs à la gestion communale de l'année 2020 sont présentés aux Conseillers Municipaux, afin de donner toutes les informations aux élus et permettre d'apprécier les actes administratifs de l'exercice écoulé, puis invite l'Assemblée à procéder à l'examen des Comptes Administratifs pour le budget général de la Commune, et le budget du réseau câblé.

Conformément à la prescription particulière contenue dans l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après discussion puis examen des Comptes Administratifs, Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal avant qu'il ne soit procédé au vote.

Avant de passer à la validation et à l'approbation des Comptes Administratifs, Monsieur Jonathan CLEISS, Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance et demande aux élus au vu des éléments présentés de se prononcer sur l'adoption desdits comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable et approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les Comptes Administratifs soldant l'exercice 2020, tels que précédemment énumérés et dont les montants définitifs, concordants avec ceux des Comptes de Gestion du même exercice, sont arrêtés comme suit :

Budget général de la Commune - Compte Administratif de l'exercice 2020.

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1	54 115.36€		47 159.58€	
Opérations exercice	186 548.69€	539 903.28€	563 156.33€	586 700.93€
Résultat de clôture		299 239.23€		-23 614.98€
Excédent global de clôture		275 624.25€		

Budget réseau câblé - Compte Administratif de l'exercice 2020.

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		59 328.02€		7 283.75€
Opérations exercice	0.00€	3 249.33€	3 406.93€	0.00€
Résultat de clôture		62 577.35€		3 876.82€
Déficit global de clôture		66 454.17€		

5. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2020

Suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2020 concernant le budget général, Monsieur le Maire indique qu'il incombe de procéder à l'affectation des résultats dégagés par la Commune au cours dudit exercice.

L'article L.2311-5 du C.G.C.T. dispose que "le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après avoir déterminé les résultats du compte administratif 2020 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2020 après avoir constaté les résultats figurant au compte administratif de la Commune, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit ci-dessous :

Budget Général 2020.

Résultat de clôture - Déficit de la section d'exploitation : 23 614.98€
Résultat de clôture – Excédent de la section d'investissement : 299 239.23€

Affectation sur le budget primitif de l'exercice 2021 :

- * 23 614.98€ en report à nouveau déficitaire de la section de fonctionnement - compte 002.
- * 299 239.23€ en report à nouveau excédentaire de la section d'investissement - compte 001.

Budget réseau câblé 2020.

Clôture du budget au 31/12/2020.

Transfert de l'excédent de clôture d'un montant de 66 454.17€ au budget primitif 2021 de la commune, compte 7551.

6. BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente aux conseillers Municipaux les propositions budgétaires et les principales orientations proposées en matière de dépenses de fonctionnement et de travaux d'investissement pour l'année 2021.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions figurant au budget primitif 2021 ainsi que les décisions s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, ce budget est arrêté et voté par l'Assemblée comme suit ci-dessous, équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2021.

BUDGET COMMUNE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses Prévisionnelles 2021	647 869.00€	370 107.00€
Recettes Prévisionnelles 2021	647 869.00€	370 107.00€

7. TRANSPARENCE SUR LES INDEMNITES DES ELUS – ANNEE 2020

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du tableau récapitulatif des indemnités des élus sur l'année 2020.

8. SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET MEDIATHEQUE

M. le Maire présente les propositions effectuées par Mme Agnès HUBSCHER (Responsable de site Bibliothèque d'Alsace de Sarre-Union - Direction Culture et Patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace), permettant de rendre les espaces compatibles avec les missions de la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire établir un avant-projet pouvant allier le scolaire, le périscolaire et la médiathèque.

9. SUBVENTION ASSOCIATION « UNE ROSE UN ESPOIR »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder une subvention de 100 Euros à l'association « Une Rose Un Espoir ».

10. DIVERS

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une annonce paraîtra dans les DNA suite au décès de M. SCHERER Chrétien, membre du Conseil Municipal de 1989 à 2001.
- La réunion concernant le RPI est programmée au lundi 26 avril 2021.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux, route de Bitche et rue des Rochers seront réalisés entre le 19 avril et le 28 mai 2021.

Le secrétaire :

**Lu et approuvé
Les conseillers :**